

Gérard CAUDRON



Maire

Vice -Président de la Métropole Européenne de Lille

Nous, Maire de Villeneuve d'Ascq,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les Articles

L2212-1, L2212-2, L2213-1, L2213-2 et L2213-6,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques, donnant lieu au paiement d'une redevance et notamment l'Article L2125-1,

Vu la Délibération n°VA_DEL_2016_175, relative aux droits d'occupation du domaine public pour emprise de travaux ;

Considérant la demande présentée par l'entreprise STPI sollicitant l'autorisation d'occuper provisoirement une partie du domaine public, rue de la Chesnaie, au droit bâtiment du N°46, pour le compte du bailleur LMH, afin de réaliser un accès d'abaissement de bordure et la réalisation d'un trottoir traversant, il convient de modifier l'article N° 6 de notre arrêté 2021-28265 en date du 12 mars 2021.

N°2021-28349.

ARRETONS

ARTICLE 1.

L'article N°6 de notre arrêté 2021-28265 en date du 12 mars 2021 est modifié comme suit :
Le permis de stationnement accordant autorisation d'occuper temporairement le domaine public communal ou communautaire en application des articles cités en référence fait l'objet au paiement d'une redevance dont le montant est fixé à : 29.45 € (0.31 x 5m² x 19 jours les travaux étant réalisés par l'entreprise STPI 66, rue Gabriel Péri 59481 HAUBOURDIN.

N°2021-28349.

ARTICLE 2.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés.

ARTICLE 3.

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lille et Monsieur le Commandant de Police de Villeneuve d'Ascq sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille,
- SDIS 59 Direction Générale Opérationnelle CS 2068 - 59028 LILLE Cedex,
- Police municipale de Villeneuve d'Ascq,
- L'entreprise STPI 66, rue Gabriel Péri 59481 HAUBOURDIN.

FAIT A VILLENEUVE D'ASCQ,

Le 6 avril /2021,

Le Maire

Gérard CAUDRON.

Affiché le :

06 AVR. 2021

